



Assemblée générale

Distr. limitée
2 avril 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 12 de l'ordre du jour

La crise mondiale de la sécurité routière

Allemagne, Argentine, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chine, Chypre, Croatie, Danemark, Égypte, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Luxembourg, Malte, Mexique, Monaco, Nicaragua, Oman, Palaos, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République démocratique populaire de Corée, Roumanie, Samoa, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Trinité et Tobago, Turquie, Uruguay et Vietnam : projet de résolution

Amélioration de la sécurité routière mondiale

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [57/309](#) du 22 mai 2003, [58/9](#) du 5 novembre 2003, [58/289](#) du 14 avril 2004, [60/5](#) du 26 octobre 2005, [62/244](#) du 31 mars 2008, [64/255](#) du 2 mars 2010 et [66/260](#) du 19 avril 2012 sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale,

Rappelant également la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, et son document final, intitulé « L'avenir que nous voulons »¹, dans lequel les États Membres ont tenu compte de la sécurité routière qui faisait partie des efforts faits pour réaliser un développement durable,

Rappelant en outre la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, organisée par le Président de l'Assemblée générale le 25 septembre 2013, et son document final²,

Ayant examiné la note du Secrétaire général transmettant le rapport sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale³ et les recommandations y figurant,

¹ Résolution [66/288](#), annexe.

² Résolution [68/6](#).

³ [A/68/368](#).



Notant que les accidents de la route faisant des blessés sont un grave problème de santé publique et de développement qui a de vastes conséquences sociales et économiques et qui, si on n'y porte pas remède, risque de compromettre le développement durable des pays et d'empêcher de progresser dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

Se déclarant préoccupée de ce que la mortalité routière demeure à un niveau inacceptable avec, selon les estimations, 1,24 million de décès en 2010³, et que seulement 7 % de la population mondiale est protégée par des lois réglementant comme il se doit tous les facteurs de risque, notamment le défaut de port du casque, la non-utilisation de la ceinture de sécurité et des dispositifs de retenue pour enfants, la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue, la conduite trop rapide ou les excès de vitesse, une mauvaise utilisation du téléphone portable au volant, y compris pour texter,

Se déclarant également préoccupée de ce que, à l'échelle mondiale, la moitié de toutes les victimes de la circulation routière sont des piétons, des motocyclistes et des cyclistes, et de ce que, dans certains pays en développement, l'infrastructure routière et les politiques mises en place pour protéger ces usagers de la route vulnérables sont insuffisantes,

Consciente du rôle de la première Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière, tenue à Moscou les 19 et 20 novembre 2009, qui a débouché sur une déclaration invitant l'Assemblée générale à proclamer une Décennie d'action pour la sécurité routière⁴,

Notant avec satisfaction que les mesures ciblées que l'Organisation des Nations Unies a prises pour réduire le nombre de victimes d'accidents de la route, notamment dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière, ont donné des résultats positifs, et constatant à cet égard que plus de 100 États Membres, organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales et représentants de la société civile ont organisé des activités pour promouvoir la sécurité des piétons pendant la deuxième Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière, qui a eu lieu du 6 au 12 mai 2013,

Félicitant les Gouvernements du Brésil, du Mozambique, de la Roumanie et de la Thaïlande, ainsi que l'Organisation mondiale de la Santé, d'avoir lancé avec succès, en mai 2013, à l'occasion de la soixante-sixième Assemblée mondiale de la santé, l'Alliance mondiale pour les soins aux blessés,

Sachant qu'Oman a joué un rôle de premier plan pour appeler l'attention de la communauté internationale sur la sécurité routière mondiale et préparer la première Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière, qui a eu du 23 au 29 avril 2007, lors de la sixième réunion des Nations Unies sur la collaboration en matière de sécurité routière, tenue à Muscat les 27 et 28 février 2007,

Félicitant l'Organisation mondiale de la Santé d'avoir joué le rôle qu'elle lui a confié en assurant, en coopération étroite avec les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, la coordination des activités ayant trait à la sécurité routière au sein du système des Nations Unies, d'avoir fourni un appui à la mise en œuvre de la Décennie d'action pour la sécurité routière, d'avoir établi le rapport de situation sur la sécurité routière dans le monde 2013, et d'avoir publié un

⁴ [A/64/540](#), annexe.

guide sur la sécurité des piétons, qui contient des informations utiles à l'élaboration et la mise en œuvre des mesures à prendre pour améliorer la sécurité des piétons, et saluant aussi les progrès accomplis par le Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière⁵,

Saluant le travail des commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, qui ont multiplié les activités en faveur de la sécurité routière et les campagnes visant à renforcer l'engagement politique dans ce domaine, ont élaboré des instruments mondiaux relatifs à la sécurité routière, y compris des conventions et accords internationaux, des normes techniques, des résolutions et des recommandations, et s'emploient à fixer des objectifs régionaux et nationaux de réduction du nombre des victimes d'accidents de la route,

Félicitant la Commission économique pour l'Europe d'avoir adopté un plan pour la Décennie d'action pour la sécurité routière, qui comprend des activités, initiatives et mesures à l'intention des groupes de travail dans les domaines de l'infrastructure routière, règles du Code de la route, du transport des marchandises dangereuses et des normes applicables aux véhicules, notant avec satisfaction qu'elle a créé deux nouveaux groupes d'experts, l'un sur la signalisation routière, l'autre sur la sécurité aux passages à niveau, saluant le travail que fait le Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules pour modifier les règlements en vue d'améliorer la sécurité, et félicitant également la Commission d'avoir organisé des manifestations spéciales en mai 2013 à l'occasion de la deuxième Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière ainsi que d'assurer les services relevant des 57 instruments juridiques qui formaient le cadre juridique et technique communément accepté pour le développement du transport international routier, ferroviaire, fluvial et combiné,

Reconnaissant l'importance des efforts interrégionaux que font la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique dans le cadre du Forum Europe-Asie sur la sécurité routière pour promouvoir la mise en œuvre des conventions des Nations Unies sur la sécurité routière et de faciliter les échanges de données d'expérience dans ce domaine entre pays d'Europe et pays d'Asie,

Saluant les initiatives prises dans le domaine de la sécurité routière par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, notamment l'organisation de la Réunion régionale du Groupe d'experts sur les progrès accomplis dans l'amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique, laquelle a adopté une déclaration conjointe sur l'amélioration de la sécurité routière en Asie au cours de la deuxième Semaine mondiale de la sécurité routière tenue à Séoul du 6 au 12 mai 2013, ainsi que l'assistance technique fournie aux pays membres pour qu'ils élaborent ou affinent les objectifs, cibles et indicateurs nationaux relatifs à la sécurité routière venant à l'appui de la Décennie d'action,

Saluant également les efforts que fait la Commission économique pour l'Afrique pour renforcer la sécurité routière en Afrique, notamment l'adoption du Plan d'action africain pour la Décennie d'action pour la sécurité routière, document

⁵ Mécanisme consultatif visant à coordonner les activités ayant trait à la sécurité routière qui sont menées par ses membres et à fournir aux gouvernements et à la société civile des lignes directrices fondées sur les bonnes pratiques à l'appui des mesures prises pour réduire les principaux facteurs de risque et à aider ceux-ci à les mettre en œuvre.

d'orientation tenant compte des particularités du continent et visant à réduire les accidents de la route de 50 % d'ici à 2020,

Saluant en outre le travail qu'accomplit la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue d'améliorer la sécurité routière dans la région grâce à la réalisation d'études et à la diffusion des meilleures pratiques auprès des administrations nationales, du secteur privé, des universités et des institutions multilatérales régionales, et d'inscrire la sécurité routière dans le cadre de politiques de transport globales et coordonnées sur le plan régional, notamment l'élaboration en cours d'un plan méso-américain pour la sécurité routière, le renforcement des capacités de l'Agence chilienne de la sécurité routière, et de son système de collecte de données sur la sécurité sur la route, servant à concevoir des politiques efficaces et à en assurer le suivi,

Saluant les efforts que fait la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en vue d'améliorer la sécurité routière dans la région arabe, notamment en organisant des ateliers régionaux de formation pour accélérer la mise en œuvre de la Décennie d'action et les recommandations la concernant qui figurent dans les conclusions des réunions intergouvernementales annuelles sur les transports, telles que la quatorzième session du Comité intergouvernemental des transports,

Prenant acte d'autres initiatives internationales importantes pour la sécurité routière, parmi lesquelles l'élaboration, par l'Union internationale des transports routiers, de normes harmonisées et internationalement reconnues pour la formation des professionnels du transport routier,

Prenant acte du rapport de la Commission pour la sécurité routière mondiale intitulé « Safe Roads for all: a Post-2015 Agenda for Health and Development »,

Reconnaissant les efforts constants déployés au titre de l'Initiative de sécurité routière des banques multilatérales de développement, que coordonne le Mécanisme mondial pour la sécurité routière de la Banque mondiale, et les actions collectives que les institutions mènent pour renforcer les capacités de gestion de la sécurité routière et améliorer la sécurité des infrastructures, affiner les mesures concernant la performance en matière de sécurité et mobiliser davantage de ressources, par l'élaboration systématique de projets nationaux dans les pays à faible ou à moyen revenu,

Félicitant les États Membres qui ont adhéré aux instruments internationaux des Nations Unies sur la sécurité routière et adopté des législations couvrant tous les grands facteurs de risque, notamment le non-respect des signaux et de la signalisation routière, le défaut de port du casque, la non-utilisation de la ceinture de sécurité et des dispositifs de retenue pour enfants, la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue, la conduite trop rapide ou les excès de vitesse, et une mauvaise utilisation du téléphone portable au volant, notamment pour texter,

Appréciant l'engagement constant en faveur de la sécurité routière dont font preuve les États Membres et la société civile en célébrant, le troisième dimanche de novembre de chaque année, la Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route,

Appréciant aussi les efforts que font certains pays pour adopter les meilleures pratiques, se fixer des objectifs ambitieux et contrôler le nombre de morts et de blessés graves sur les routes,

Sachant qu'il importe de renforcer les capacités et de poursuivre la coopération internationale pour mieux appuyer l'action visant à améliorer la sécurité routière, en particulier dans les pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux et ceux ayant un revenu moyen, et d'apporter, s'il y a lieu, une aide financière et technique et des connaissances pour que les objectifs de la Décennie d'action pour la sécurité routière soient atteints,

Estimant que la seule solution face à la crise mondiale de la sécurité routière consiste à faire appel à la collaboration plurisectorielle, aux mécanismes de financement public et privé, et aux partenariats associant les secteurs public et privé ainsi que la société civile, notamment les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les universités, les associations professionnelles, les organisations non gouvernementales, les organisations de victimes et les organisations de jeunes, ainsi que les médias,

1. *Est consciente* de l'importance que revêtent la circulation effective des personnes et des biens et l'accès à des moyens de transport écologiquement rationnels, sûrs et d'un coût abordable pour améliorer la justice sociale, la santé, la capacité d'adaptation des villes, les liens entre villes et campagnes et la productivité dans les zones rurales, et considère à cet égard qu'il faut tenir compte de la sécurité routière, qui fait partie des efforts faits pour réaliser un développement durable;

2. *Félicite* les États Membres qui ont élaboré des plans nationaux conformes au Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020, et encourage ceux qui ne l'ont pas encore fait à suivre leur exemple, en prêtant une attention particulière aux besoins de tous les usagers de la route, en particulier les piétons, cyclistes et autres usagers vulnérables, ainsi qu'aux questions relatives à la mobilité durable;

3. *Invite* les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à désigner, selon qu'il conviendra, des coordonnateurs nationaux chargés de la Décennie d'action pour la sécurité routière en vue de coordonner et de faciliter les activités nationales s'inscrivant dans le cadre de la Décennie d'action;

4. *Invite également* les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à s'attaquer à l'insécurité routière de façon globale, en commençant par la mise en œuvre, ou la poursuite de la mise en œuvre, d'un système de gestion de la sécurité routière, qui fasse notamment appel à la coopération interministérielle, l'élaboration de plans nationaux de sécurité routière conformes au Plan mondial pour la Décennie, et l'amélioration de la qualité des statistiques et des données sur la sécurité routière ventilées par sexe et par âge, grâce à l'harmonisation des définitions, à la rationalisation de la communication de l'information et à des investissements dans la surveillance et l'analyse multisectorielles des accidents de la route;

5. *Encourage* les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager de se doter d'une législation couvrant tous les grands facteurs de risque d'accidents de la route faisant des blessés, que sont le non-respect de signaux et de la signalisation routière, le défaut de port du casque, la non-utilisation de la ceinture de sécurité et des dispositifs de retenue pour enfants, la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue, la conduite trop rapide ou les excès de vitesse et une mauvaise utilisation du téléphone portable au volant, notamment pour texter, en vue de porter à 50 pour cent d'ici à la fin de la Décennie la proportion des pays dotés d'une telle législation,

et encourage les États Membres à faire respecter plus vigoureusement les dispositions de leur code de la route qui concernent ces facteurs de risque;

6. *Encourage* l'application de programmes d'évaluation de nouvelles voitures dans toutes les régions du monde, afin de mieux informer le consommateur au sujet de la sécurité des véhicules automobiles;

7. *Invite* les États Membres à continuer d'améliorer, s'il le faut, leurs systèmes de gestion du réseau routier et à réaliser des audits de sécurité routière tant pour les nouveaux projets de construction que pour les programmes d'évaluation de la sécurité des réseaux routiers existants;

8. *Invite également* les États Membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques portant sur tous les aspects de la prise en charge des victimes d'accidents de la route et à envisager de légiférer pour offrir une protection juridique aux personnes secourables qui viennent en aide aux blessés;

9. *Invite en outre* les États Membres à sensibiliser leur population au problème des accidents de la route entraînant de graves blessures, en particulier des traumatismes crâniens et des lésions de la moelle épinière, et à encourager les investissements dans la recherche scientifique visant à trouver des traitements efficaces;

10. *Encourage* les États Membres à continuer d'améliorer et de renforcer les soins de préhospitalisation, de traumatologie et de rééducation, grâce à la mise en place d'un numéro spécial, au niveau national, pour les urgences médicales, ainsi qu'au renforcement des capacités et à la fourniture de matériel approprié;

11. *Réaffirme* qu'il importe de s'attaquer à l'insécurité routière dans le monde au moyen de la coopération internationale et du resserrement de la collaboration entre les États Membres et la société civile en vue de renforcer les capacités, de mieux faire connaître les problèmes de sécurité routière et de poursuivre cette mobilisation en célébrant chaque année, le troisième dimanche de novembre, la Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route;

12. *Réaffirme* le rôle important que jouent les instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière, comme la Convention de 1949 sur la circulation routière⁶, les Conventions de 1968 sur la circulation routière⁷ et sur la signalisation routière⁸, ainsi que les Accords de 1958 et de 1968 du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules, dans la promotion de la sécurité routière aux niveaux mondial, régional et national, et encourage les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager d'adhérer à ces instruments et, au-delà de l'adhésion, à appliquer, mettre en œuvre et promouvoir les dispositions ou règles de sécurité qui y sont énoncées, et à adhérer à la Convention relative aux droits des personnes handicapées⁹;

13. *Demande* à l'Organisation mondiale de la Santé et aux commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec les autres partenaires du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de

⁶ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 125, n° 1671.

⁷ Ibid., vol. 1042, n° 15705.

⁸ Ibid., vol. 1091, n° 16743.

⁹ Ibid., vol. 2515, n° 44910.

sécurité routière et les autres parties prenantes, de poursuivre les activités visant à appuyer la réalisation des objectifs de la Décennie d'action;

14. *Demande également* à l'Organisation mondiale de la Santé et aux commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies de faciliter l'organisation en 2015, dans le cadre de la troisième Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière, d'activités axées sur l'amélioration de la sécurité des enfants sur la route;

15. *Invite* l'Organisation mondiale de la Santé à continuer de suivre, grâce à ses rapports de situation sur la sécurité routière dans le monde, les progrès réalisés dans la réalisation de l'objectif de la Décennie d'action, qui consiste à stabiliser et réduire le nombre de morts sur la route d'ici à 2020, et note à cet égard qu'il importe de disposer d'objectifs et d'indicateurs permettant de mesurer systématiquement les progrès accomplis;

16. *Invite* le Secrétaire général à continuer de promouvoir la coopération internationale sur les questions de sécurité routière, y compris dans le cadre plus large du transport durable, et encourage à cet égard la poursuite, le cas échéant, de l'action menée pour renforcer la coordination des activités du système des Nations Unies dans le domaine du transport durable tout en tenant compte de l'attention qui doit être accordée aux problèmes de sécurité routière;

17. *Invite à nouveau* les gouvernements à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des activités de la Décennie d'action, tout en encourageant une collaboration multisectorielle associant les milieux universitaires, le secteur privé, les associations professionnelles, les organisations non gouvernementales et la société civile, y compris les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les associations de victimes et de jeunes, ainsi que les médias;

18. *Invite* les États Membres, les organisations internationales, les banques de développement et les organismes de financement, les fondations, les associations professionnelles et les entreprises du secteur privé à envisager de fournir des fonds supplémentaires suffisants pour financer les activités associées à la Décennie d'action, notamment en versant des contributions au Fonds pour la sécurité routière créé par l'Organisation mondiale de la Santé et à la Fondation pour l'automobile et la société de la Fédération internationale de l'automobile;

19. *Invite* toutes les parties prenantes intéressées à trouver des mécanismes de financement nouveaux et originaux afin d'appuyer les efforts nationaux visant à appliquer le Plan mondial pour la Décennie d'action et d'y concourir, en particulier dans les pays en développement, et notamment les moins avancés d'entre eux et ceux ayant un revenu intermédiaire;

20. *Encourage* les États Membres et la communauté internationale à tenir compte de la sécurité routière dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 tout en mesurant l'importance d'une conception globale et intégrée du transport durable;

21. *Se félicite* que le Gouvernement du Brésil ait offert d'accueillir, en 2015, la deuxième conférence mondiale de haut niveau sur la sécurité routière, qui sera l'occasion pour les délégations ministérielles et les représentants des secteurs des transports, de la santé, de l'éducation, de la sécurité et de la police de la circulation routière de faire le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan

mondial pour la Décennie d'action et dans la réalisation de l'objectif de la Décennie, et, pour les États Membres, d'échanger informations et pratiques optimales;

22. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session la question intitulée « Amélioration de la sécurité routière mondiale », et prie le Secrétaire général de lui rendre compte à cette session des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Décennie d'action pour la sécurité routière.
